

**CHAMPIONNATS REGIONAUX UFOLEP D'ATHLETISME
SALLE – PISTE – CROSS COUNTRY
LIVRET D'ORGANISATION - REGLEMENT**

Présenté par la Commission Technique Régionale «ATHLETISME»

La complexité de l'organisation (cross country ou piste), exige de chacun une grande autodiscipline. Il ne sera pas possible de réussir sans faire preuve de bon sens dans la tâche à accomplir. Moi à la lecture j'ai envie de dire réunir quoi ?

Les règles ci-dessous, vont permettre à la Commission Technique Régionale « Athlétisme » comme au club organisateur de se situer au niveau des responsabilités sportives comme extra sportives.

1^{ère} Partie : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Rôle du club support pour l'organisation de la compétition

- * Faire acte de candidature impérativement auprès de la CTD du département qui remontera l'information auprès de l'UFOLEP Picardie et la CTR « Athlétisme » par courrier.
- * Se mettre en relation avec les autorités locales (municipalité, intercommunalité, etc...) d'accueil pour obtenir l'accord d'utilisation des installations sportives (Stades – Salle « INDOOR » - Parcours « Cross Country »), le matériel et la mise à disposition du personnel local si besoin.
- * Etablir les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales et locales.
- * Recherche de « PARTENAIRES » locaux ou de toutes aides matérielles.

- * Se mettre en relation avec le Centre de Secours Principal, les services hospitaliers, les services de police et/ou de gendarmerie pour les informer de la nature des championnats régionaux ainsi que des catégories concernées.
- * En relation avec la CTR « Athlétisme » et le représentant de l'UFOLEP Picardie procéder à la signature du cahier des charges.
- * Préparer en relation avec la CTR « Athlétisme », la brochure « organisation et règlements » et, après accord de l'UFOLEP Picardie, la diffuser dans le meilleur délai, auprès des clubs des départements.
- * Contacter la presse régionale et locale, la radio.
- * Inviter les personnalités régionales, départementales, locales (politique, associative, etc...).
- * Établir le budget et le bilan financier (voir le cahier des charges).
- * Prévoir les banderoles « UFOLEP » obligatoires sur le lieu de la manifestation.
- * Le club organisateur, en collaboration avec la CTR « Athlétisme », prend en charge les engagements (actuellement : 1,50 € par concurrent) qui se feront sur place lors de la remise des dossards sur place. Toute demande d'engagement sans la présence du règlement à l'ordre du club support sera rejetée et ne permettra pas de participer à la compétition.

Rôle de la Commission Technique Régionale « Athlétisme »

- * Prise de contact avec le club support : participer à la mise en place du comité d'organisation et la nomination des responsables + visite des installations et récolement du matériel à disposition.
- * Définir les règles administratives et techniques propres aux championnats régionaux.
- * En contact permanent avec le club support, superviser la préparation du championnat régional.
- * En relation avec le club support, superviser les engagements.
- * Etablir le programme des compétitions en coordination avec les organisateurs.
- * Procéder aux modifications.
- * Collecter les engagements, (actuellement : 0,40 € par enfant, 0,80 € par adulte) auprès du club support et les transmettre à l'UFOLEP Picardie accompagnés du rapport du responsable « CTR » à la compétition.
- * Adresser à l'UFOLEP Picardie, après accord et signature le bilan financier qui lui aura été transmis par le club support de la manifestation. (voir cahier des charges)

2^{ème} Partie : ORGANISATION GENERALE

ACCUEIL :

Rôle de la CTR « Athlétisme »

* Contrôle des licences.

* En relation avec le responsable du comité d'organisation chargé de la partie technique, faire une vérification des ateliers et du matériel pour les épreuves sur piste ou une visite du parcours pour le Cross Country.

* En relation avec le responsable chargé de la partie technique, établir la composition du jury.

3^{ème} Partie : ORGANISATION TECHNIQUE

CROSS COUNTRY

LE PARCOURS :

- Il devra être balisé afin d'éviter toutes possibilités d'erreurs. Des juges de parcours seront placés aux endroits sensibles afin d'éviter tout risque d'erreur de toute nature.
- Le parcours sera d'une largeur permettant à plusieurs concurrents de courir côte à côte avec un minimum de 5m au moins lors des 300 derniers mètres des parcours.
- Le départ devra avoir une largeur minimum de 40 m avec une ligne droite d'au moins 100 m sans rétrécissement brutal au terme de ces 100 premiers mètres.
- Un plan du parcours avec les différentes boucles et les horaires des courses devra être affiché d'une manière très lisible et très visible des concurrents comme du public.
- Un exemplaire du parcours sera remis à chaque club avec les horaires des courses. A charge des clubs de rediffuser ces informations à leurs athlètes.
- Les lignes de départ et d'arrivée devront être tracées visiblement. Ces lignes seront larges de 5 cm.
- Les lieux de départ et d'arrivée devront être balisés et bien identifiés.
- Il est interdit d'accompagner les athlètes sur le parcours lors de la compétition sous peine de disqualification. Tout athlète accompagné devra être averti puis déclassé si récidive. Le déclassé sera prononcé par le collège des arbitres désignés pour superviser la manifestation.

LE SECRETARIAT :

- ❑ Le secrétariat doit être prévu dans un local calme sans va et vient.
- ❑ Prévoir le matériel informatique adapté et un photocopieur.
- ❑ Les personnes chargées des résultats doivent être compétentes et formées aux logiciels employés.
- ❑ Les résultats devront être affichés. Aucune réclamation ne sera admise après un délai d'affichage de 30 minutes.
- ❑ Attribution des dossards.
- ❑ Saisie des engagés.
- ❑ Établir les résultats individuels

LE JURY :

Le jury devra être formé et sera composé de la façon suivante :

- 1 juge arbitre général.
- 6 juges arbitres d'arrivée.
- X juges arbitres de parcours (*en fonction du parcours et du nombre de boucles*).
- 1 starter.
- 2 chronométreurs.
- 1 navette.

Tout club participant à la compétition devra fournir des juges (norme à respecter : 1 juge jusque 10 athlètes engagés, 2 juges pour 11 à 20 athlètes, 3 pour 21 à 30 athlètes, etc...)

Les personnes qui ne sont pas dans le jury ne doivent en aucun cas et en aucun moment se retrouver sur les parcours réservés aux concurrents.

Les arbitres juges de parcours devront établir un rapport à rendre au juge arbitre général.

LE PROTOCOLE :

- ❑ Prévoir une personne responsable de l'organisation du protocole.
- ❑ Les podiums individuels devront être effectués aussitôt l'arrivée sous la responsabilité du jury d'arrivée.

APPEL :

- ❑ Toutes réclamations devront être notifiées dans les trente minutes suivant l'affichage des résultats après validation du juge arbitre.

L'ANIMATION :

- Un speaker est nécessaire pour l'animation de la compétition, il devra avoir une bonne connaissance de l'UFOLEP et de l'organisation.

LE CONTROLE ANTI-DOPAGE

- Prévoir un local adapté pour un éventuel contrôle anti-dopage avec des bouteilles d'eau en verre.
- Flécher l'accès à ce local.

SERVICE MÉDICAL

- Organiser les secours d'urgence avec présence de secouristes diplômés et agréés (une ou plusieurs équipes en fonction du parcours).

SALLE

LE SECRETARIAT :

- ❑ Saisie des engagés à l'avance par internet et courrier.
- ❑ Aucun changement d'épreuve ne sera admis sur place
- ❑ Attribution des dossards.
- ❑ Le secrétariat doit se faire dans un local calme sans va et vient.
- ❑ Prévoir le matériel informatique adapté et un photocopieur.
- ❑ Les personnes chargées des résultats doivent être compétentes et formées aux logiciels employés.
- ❑ Les résultats devront être affichés. Aucune réclamation ne sera admise après un délai d'affichage de 30 minutes.
- ❑ Etablir les résultats individuels.
- ❑ Afficher les horaires.

LE JURY :

Le jury devra être formé et sera composé de la façon suivante :

- 1 directeur de réunion.
- 1 responsable du secrétariat.
- 1 juge arbitre général.
- 1 speaker.
- 2 starters.
- 3 chronométreurs manuels.
- 4 juges arbitres aux arrivées.
- 3 juges arbitres à la longueur.
- 3 juges arbitres au triple saut.
- 3 juges arbitres à la hauteur.
- 3 juges arbitres au poids.
- 2 personnes au secrétariat résultat + 2 au secrétariat préparation des épreuves.
- 2 navettes dont 1 à l'affichage des résultats.
- 3 personnes au matériel.
- 4 à 5 personnes pour la mise en place des haies.

Tout club participant à la compétition devra fournir des juges (1 juge jusqu'à 5 athlètes engagés, 2 juges de 6 à 10 athlètes engagés, 3 de 11 à 15 athlètes, etc...)

Les personnes qui ne sont pas membres du jury doivent rester en zone spectateurs.

LE PROTOCOLE :

- ❑ Prévoir une personne responsable de l'organisation du protocole.
- ❑ Les médailles seront remises en fin de compétition.

L'ANIMATION :

- ❑ Un speaker est nécessaire pour l'animation de la compétition, il devra avoir une bonne connaissance de l'UFOLEP et de l'organisation.

LE CONTROLE ANTI-DOPAGE

- ❑ Prévoir un local adapté pour un éventuel contrôle anti-dopage avec des bouteilles d'eau en verre.
- ❑ Flécher l'accès à ce local.

SERVICE MÉDICAL

- ❑ Organiser les secours d'urgence avec des secouristes diplômés ou des associations agréées.

PISTE PLEIN AIR

LE SECRETARIAT :

- ❑ Saisie des engagés à l'avance par internet et courrier.
- ❑ Aucuns changements d'épreuve ne seront admis sur place
- ❑ Attribution des dossards.
- ❑ Le secrétariat doit se faire dans un local calme sans va et vient.
- ❑ Prévoir le matériel informatique adapté et un photocopieur.
- ❑ Les personnes chargées des résultats doivent être compétentes et formées aux logiciels employés.
- ❑ Les résultats devront être affichés. Aucune réclamation ne sera admise après un délai d'affichage de 30 minutes.
- ❑ Etablir les résultats individuels.
- ❑ Prévoir les tables de cotation adaptées à la compétition.
- ❑ Affichage des horaires et les listes d'engagés.
- ❑ Prévoir une chambre d'appel (en fonction de l'organisation).

LE JURY :

Le jury devra être formé et sera composé de la façon suivante :

- 1 directeur de réunion.
- 1 responsable secrétariat.
- 1 juge arbitre général.
- 1 speaker.
- 2 starters.
- 3 chronométreurs manuels.
- 4 juges arbitres aux arrivées.
- 3 juges arbitres à la longueur.
- 3 juges arbitres au triple saut.
- 3 juges arbitres à la hauteur.
- 3 juges arbitres à la perche.
- 3 juges arbitres au poids.
- 3 juges arbitres au disque.
- 3 juges arbitres au javelot.
- 3 juges arbitres au marteau.
- 3 personnes au secrétariat résultat + 3 au secrétariat préparation des épreuves.
- 2 navettes dont 1 à l'affichage des résultats.
- 3 personnes au matériel.
- 4 à 5 personnes pour la mise en place des haies.
- 1 anémomètreur

ATTENTION CE JURY EST POUR UNE JOURNEE DE COMPETITION ET EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGES CERTAINS CONCOURS PEUVENT ÊTRE DEDOUBLEES

Tout club participant à la compétition devra fournir des juges (1 juge jusqu'à 5 athlètes engagés, 2 juges de 6 à 10 athlètes engagés, 3 de 11 à 15 athlètes, etc...)

Les personnes qui ne sont pas partie du jury doivent rester dans la zone spectateurs.

LE PROTOCOLE :

- ❑ Prévoir une personne responsable de l'organisation du protocole.
- ❑ Les remises des médailles se feront au fur et à mesure de la compétition ;
- ❑ Prévoir une ou plusieurs personnes pour la gestion du protocole

L'ANIMATION :

- ❑ Un speaker est nécessaire pour l'animation de la compétition, il devra posséder une bonne connaissance de l'UFOLEP et de l'organisation.

LE CONTROLE ANTI-DOPAGE

- ❑ Prévoir un local adapté pour un éventuel contrôle anti-dopage avec des bouteilles d'eau en verre.
- ❑ Flécher l'accès à ce local.

SERVICE MEDICAL

- ❑ Organiser les secours d'urgence avec des secouristes diplômés ou des associations agréées.

BROCHURE D'ORGANISATION

Cette brochure doit être envoyée aux trois départements et à tous les clubs UFOLEP soit par internet ou par courrier, s'assurer qu'elle a bien été reçue.

Dans ce document doivent figurer :

- ❑ Les partenaires de l'organisation (institutionnels, privés, ligue de l'enseignement).
- ❑ Le site où se déroulera la compétition avec un plan d'accès.
- ❑ Les moyens de transports et d'accès au site.
- ❑ Les horaires de l'accueil et son lieu.
- ❑ Les horaires de la compétition (préparés avec le responsable de la CTR).
- ❑ Les règlements du championnat.
- ❑ Les feuilles d'engagements.
- ❑ Les numéros de téléphone des responsables à joindre pour des compléments d'information.

Avant diffusion cette brochure doit être présentée à l'UFOLEP Picardie et à la CTR.

REGLEMENT ATHLETISME UFOLEP PICARDIE

ACTIVITE: CROSS COUNTRY

Condition de participation

Pour participer au critérium régional de cross country l'athlète devra figurer sur la liste établie par la Commission Technique Départementale de chaque département.

Le responsable de chacune des commissions techniques départementales devra faire parvenir au responsable de la commission technique régionale, le listing des athlètes qualifiés pour le régional de cross à partir de la catégorie Benjamin et Benjamine ainsi que le listing des écoles d'athlétisme - Poussin – Poussine dont l'engagement n'est pas soumis à qualification préalable.

Après publication des résultats de chaque épreuve, toute réclamation devra être faite par un dirigeant du club concerné (et non par les athlètes eux-mêmes), et ce dans la demi-heure qui suit l'affichage du résultat de l'épreuve.

Toute demande de repêchage devra être faite par écrit dans la semaine qui suit l'épreuve (joindre impérativement les justificatifs nécessaires au repêchage - certificat médical, attestation de participation en classe de neige ou classe verte, attestation d'employeur en cas de travail le week-end etc....)

Ces demandes devront être adressées au responsable de la commission technique régionale.

Petit rappel

Le port du maillot de chaque club est OBLIGATOIRE lors des compétitions qualificatives.

En dehors des participants et du jury officiel, aucune autre personne ne sera autorisée à pénétrer dans la salle afin de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

Qualification au Critérium National Cross Country

Pour être qualifié au national il faudra préalablement avoir participé au départemental et au régional de cross.

A l'issue du régional de cross country une équipe de Picardie sera composée au plus de :

- 10 minimes H et F
- 10 cadets et cadettes
- 10 juniors H et F
- 10 séniors H et Femmes
- 10 vétérans H et femmes
- 10 vétérans H et femmes de + de 55 ans

Chaque athlète qualifié ou son responsable de club devra faire parvenir au responsable de la CTR les documents de qualification dûment remplis accompagnés du règlement des frais correspondant.

Lors d'un déplacement collectif tout athlète mineur qualifié au national devra être accompagné obligatoirement d'une personne majeure responsable désignée par ses parents et son club.

ACTIVITE: SALLE

La liste des athlètes désirant participer au régional en salle, ainsi que les membres du jury, devra être envoyée impérativement par mail ou par courrier avant une date butoir qui sera communiquée préalablement par la CTR. Passé ce délai, il ne sera accepté aucun engagement ni aucun changement d'inscription aux épreuves.

Catégories d'âge :

Ecole d'athlétisme (F-M) : 6 à 8 ans (dans l'année considérée)
Poussins-Poussines : 9 - 10 ans (dans l'année considérée)
Benjamins-Benjamines : 11 - 12 ans (dans l'année considérée)
Minimes (F-M) : 13 - 14 ans (dans l'année considérée)
Cadets (F-M) : 15 - 16 ans (dans l'année considérée)
Juniors (F-M) : 17 - 18 ans (dans l'année considérée)
Séniors (F-M) : 19 ans et plus (dans l'année considérée)

D'autre part, le retrait des dossards ne pourra se faire que contre remise du chèque correspondant **PAR ATHLETE ENGAGE**.

EN CAS DE NON PAIEMENT SUR PLACE AUCUN ATHLETE NE POURRA PARTICIPER AUX EPREUVES POUR LESQUELLES UN ENGAGEMENT AVAIT ÉTÉ ENREGISTRÉ.

RAPPEL : tout athlète engagé devra être préalablement et obligatoirement licencié dans les délais prévus par les textes.

Les participants devront effectuer 4 épreuves selon le programme prévu, et ce des écoles d'athlétisme aux vétérans.

ATTENTION : LES E.A SERONT CLASSES SUR UN QUADRATHLON ET TERMINERONT PAR UNE COURSE DE 400 M

Les dirigeants de club sont chargés de faire respecter la propreté des lieux

Le comité régional UFOLEP décline toute responsabilité en cas de vol pendant le déroulement des épreuves, ainsi que les incidents qui pourraient survenir en dehors des épreuves.

Petit rappel

Le port du maillot de chaque club est OBLIGATOIRE lors des compétitions qualificatives.

En dehors des participants et du jury officiel, aucune autre personne ne sera autorisée à pénétrer dans la salle afin de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

COMPOSITION DU JURY

Chaque association déléguera un de ses membres pour faire partie du jury

1 juge pour 5 participants présents et par club

Qualification au Critérium National en Salle

A l'issue du régional en salle, une équipe de PICARDIE sera formée selon les critères suivants :

- Les deux meilleurs athlètes de chaque catégorie hommes et femmes (si leurs performances sont de niveau suffisant et le leur permettent) seront qualifiés pour participer au critérium national en salle.

Chaque athlète devra concourir sur les épreuves pour lesquelles il a été qualifié.

Lors de ce critérium national toutes réclamations devront être faites par un dirigeant ou responsable de club. Aucun athlète ne sera autorisé à venir lui-même procéder à cette réclamation. Toute réclamation déposée hors la forme précitée sera rejetée sans appel.

ACTIVITE: PISTE PLEIN AIR

Pour pouvoir accéder au Régional piste plein-air, il faut avoir participé obligatoirement préalablement aux épreuves du département où le club est affilié sauf cas exceptionnels cités ci-dessus dans le règlement du cross.

Catégories d'âge :

Ecole d'athlétisme (F-M) : 6 à 8 ans
Poussins-Poussines : 9 - 10 ans
Benjamins-Benjamines : 11 - 12 ans
Minimes (F-M) : 13 - 14 ans
Cadets (F-M) : 15 - 16 ans
Juniors (F-M) : 17 - 18 ans
Séniors (F-M) : 19 ans et plus

D'autre part, le retrait des dossards ne pourra se faire que contre remise du chèque correspondant **PAR ATHLETE ENGAGE**.

EN CAS DE NON PAIEMENT SUR PLACE AUCUN ATHLETE NE POURRA PARTICIPER AUX EPREUVES POUR LESQUELLES UN ENGAGEMENT AVAIT ÉTÉ ENREGISTRÉ.

RAPPEL : tout athlète engagé devra être préalablement et obligatoirement licencié dans les délais prévus par les textes.

Les participants devront effectuer 4 épreuves selon le programme prévu, et ce des écoles d'athlétisme aux vétérans.

ATTENTION : LES E.A SERONT CLASSES SUR UN QUADRATHLON ET TERMINERONT PAR UNE COURSE DE 400 M

Les dirigeants de club sont chargés de faire respecter la propreté des lieux

Le comité régional UFOLEP décline toute responsabilité en cas de vol pendant le déroulement des épreuves, ainsi que les incidents qui pourraient survenir en dehors des épreuves.

Petit rappel

Le port du maillot de chaque club est OBLIGATOIRE lors des compétitions qualificatives.

En dehors des participants et du jury officiel, aucune autre personne ne sera autorisée à pénétrer dans la salle afin de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

COMPOSITION DU JURY

Chaque association déléguera un de ses membres pour faire partie du jury

1 juge pour 5 participants présents et par club

Qualification au Critérium National Plein Air

A l'issue du régional sur piste, les qualifications seront proposées au vu des cotations aux tables de référence.

La liste définitive des engagés sera envoyée à chaque responsable de club.

Toutes demandes de repêchages devront être envoyées dans les délais prévus, accompagnées des justificatifs correspondants.

RAPPELS

LORS DES DIFFERENTS DEPLACEMENTS CHAQUE ATHLETE EST TENU DE RESPECTER LES POINTS SUIVANTS :

- LA DISCIPLINE INDIVIDUELLE**
- LA DISCIPLINE DE GROUPE**
- LE RESPECT DES LIEUX ET LOCAUX MIS A DISPOSITION**
- LE RESPECT D'AUTRUI, ATHLETES ET ENCADREMENT**

POUVOIR DISCIPLINAIRE

Suite à tout problème d'ordre disciplinaire lors d'une rencontre régionale, la CTR prendra une sanction en rapport au groupe 1 (voir règlement UFOLEP). Pour les autres groupes, il sera fait appel aux commissions disciplinaires mises en place.